

CHAPITRE 1 :

DU MOT A LA CATEGORIE

1. LE MOT

Si l'on interroge un locuteur quelconque sur les unités qu'il utilise pour s'exprimer, il va sans doute répondre que ces unités sont les mots.

Cependant, la **notion de mot elle-même pose problème**. En effet, il n'existe pas de réelle définition linguistique du mot. Pour nous permettre d'aborder cette notion, on ne peut en effet fournir que des indications approximatives.

• Par exemple, on dit parfois que le mot est *une unité autonome séparée des autres mots par des espaces*. Mais à l'oral, rien de tel n'apparaît. En particulier :

- les espaces entre les mots n'ont d'existence qu'à l'écrit ;

- à l'oral, le phénomène de liaison, qui peut dans certains cas être obligatoire, va à l'encontre de cette approche :

1. deux [z] enfants
døzãfã
*dø ãfã

En outre, cette approche laisse de côté les langues qui n'ont pas de système d'écriture.

• Une autre approche consiste à employer des **critères sémantiques et référentiels**. Dans cette optique, on dira qu'un mot se caractérise par son sens, ou qu'il évoque, pour tous les locuteurs de la communauté, un certain type d'objet de la réalité doté de propriétés spécifiques, appelé 'réfèrent'.

2. Le chien a aboyé toute la nuit.
Il faudrait sortir le chien.
Un chien, ça aboie.

Dans les exemples (2), le mot *chien* évoque bien le même objet de la réalité.

Toutefois, tous les mots ne peuvent pas être définis de cette manière. Considérons (3) :

3. les chiens

Si l'on prend l'exemple (3), on constate que le mot *les* **ne renvoie pas à un objet du monde réel**. Il ne fait que véhiculer des informations de type (article) défini, pluriel, mais n'a pas de 'sens' à proprement parler. La définition sémantico-référentielle ne convient donc pas pour un tel mot. Il est donc nécessaire de trouver des critères plus efficaces.

2. LES CATÉGORIES DE MOTS

La tradition grammaticale a retenu une approche en partie différente de celle présentée ci-dessus. Elle se fonde en effet sur les différentes propriétés que les mots peuvent avoir (cf. *chien* vs *les*) et utilise ce critère pour en définir des classes.

Ainsi, il ne s'agit plus de définir 'le mot', mais au contraire de **caractériser des 'classes de mots'**, également appelées 'parties du discours', classes lexico-grammaticales, etc, par la présence de **propriétés communes**.

2.1. L'approche traditionnelle

• L'approche des mots en termes de classes est justement celle retenue par les grammaires traditionnelles. Ainsi, G. Cayrou (*Grammaire Française*, Armand Colin, 1951) propose de définir le nom comme suit :

4. *Le nom est un mot variable qui sert à désigner soit un être (personne ou animal) soit une chose (objet, action, idée).*

On peut constater que c'est par rapport aux types d'éléments que contient la catégorie des noms que cette classe est définie.

Le définition ci-dessus fait appel à deux types de critères :

- le critère **sémantico-référentiel** : on caractérise les noms en fonction de leur référent, c'est-à-dire de l'objet extra-linguistique ("réel") qu'il représente.

- le critère **morphologique** : le nom est décrit comme un mot variable.

2.2. Les insuffisances de l'approche traditionnelle

La question que l'on doit se poser est de savoir si la définition en question est opératoire et efficace, c'est-à-dire :

- (i) si elle permet de regrouper tous les noms du français ;
- (ii) si elle permet de distinguer les noms des autres classes de mots.

(i) Si des classes telles que *animal*, *personne*, *objet* semblent opératoires —elles permettent de classer respectivement *chien*, *enfant* ou *chaussure*, par exemple— il n'en est pas de même des *actions* et des *idées*. Le terme *idée* lui-même pose problème : qu'est-ce qu'une idée ? Peut-on dire que des noms tels que *courage*, *maladie* ou encore *lenteur* sont des idées ?

(ii) Si les termes d'*objet*, *action*, *idée* servent à définir le nom, ils ne doivent pas être applicables à d'autres catégories. Or, le terme *action* est fréquemment employé pour décrire les verbes ; ainsi, *courir*, *manger*, *nager*, etc, sont appelés *verbes d'action*. De plus, les verbes sont également des mots variables (conjugaison).

Dans cette optique, *courir* et *course* renvoient tous deux à des actions, mais seul l'un est un nom, alors que l'autre est un verbe. Le même type de question peut se poser pour *courage* / *courageux*, *lent* / *lenteur*, etc. Les éléments constituant ces paires véhiculent des notions qui sont très proches, mais n'appartiennent pas tous à la catégorie des noms.

(iii) Le nom est défini comme un élément variable. Mais il n'est pas le seul : l'adjectif, le verbe sont également des éléments variables. En conséquence l'appellation 'élément variable dénotant une action' s'applique aussi bien au verbe (par exemple *courir*) qu'au nom (par exemple *course*). Cette simple indication est donc insuffisante.

=> La définition (4) ne permet donc pas de distinguer nom et verbe puisque le même terme définit les deux.

En conclusion, on peut donc dire que la définition traditionnelle sous (4) n'est pas totalement appropriée, puisqu'elle ne permet pas d'isoler tous les noms et rien qu'eux.

- Si l'on veut définir le nom par des critères sémantico-référentiels, il faut une définition différente pour chaque nom : c'est ce que font les dictionnaires ; pourtant, ils indiquent toujours, en plus, si le mot est un nom. S'il n'y a que cinq définitions pour l'ensemble des noms, elles sont forcément floues, imprécises ou inadéquates.
- En outre, cette définition présente une confusion entre une notion purement linguistique, celle de *nom*, et des notions ou concepts qui sont extra-linguistiques : objet, action, idée, etc...

2.3. L'approche linguistique

Nous venons de voir que, pour définir des catégories linguistiques, une définition extra-linguistique pose problème. Il nous faut donc rechercher des critères linguistiques pertinents.

Dans la mesure où la description linguistique repose sur des niveaux [phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique], c'est à ces niveaux qu'il faudra faire appel.

On utilise généralement deux critères principaux :

- des **critères syntaxiques** ou *combinatoires*, qui permettent d'aborder les catégories par le biais de leur environnement dans la phrase.
- des **critères morphologiques**, permettant de dégager des propriétés liées aux formes et à leurs variations.

A ces deux critères s'ajoute le critère sémantico-référentiel. Comme nous le verrons, ces deux premiers critères permettent fréquemment dégager des propriétés sémantiques des classes à étudier.

3. PROPRIÉTÉS LINGUISTIQUES DES CATÉGORIES

3.1. Le critère morphologique

Considérons les exemples sous (5) :

- | | | |
|----|----|----------------|
| 5. | a. | mangent |
| | b. | *ordinateurent |

On constate que *mangent* est un mot du français, alors que *ordinateurent* n'en fait pas partie. Parallèlement, chacun de ces termes est constitué de deux unités :

- | | | |
|-----|----|-----------------|
| 5'. | a. | mang-ent |
| | b. | *ordinateur-ent |

Si l'on ne considère que la première unité de (5b), c'est-à-dire *ordinateur*, on constate qu'on a à faire à un mot du français. Si **ordinateurent* n'est pas acceptable, c'est donc parce que la deuxième unité pose problème. En effet, le suffixe *-ent* est normalement associé à des verbes, et pas à des noms ; *ordinateur* étant un nom, il ne peut donc

pas recevoir un tel suffixe. Au contraire, dans *mangent*, -ent est associé à un verbe, et l'ensemble est bien formé.
=> Nous pouvons donc dire que certains affixes, qui ne s'associent qu'à une catégorie donnée, peuvent nous servir de critères de reconnaissance de cette catégorie. Ainsi, un mot muni d'un suffixe graphique *-ent* non audible à l'oral est forcément un verbe.

Toutefois, à elle seule, la *forme* du suffixe n'est pas suffisante. Considérons (6) :

- | | | |
|----|----|---------|
| 6. | a. | fleur-s |
| | b. | mange-s |

Les deux mots de cet exemple se terminent par un -s graphique, non réalisé à l'oral. Toutefois, ce -s n'a pas la même valeur dans les deux cas :

- *fleurs* : -s marque le pluriel ;

- *manges* : -s marque la première ou deuxième personne du singulier.

On constate donc que ce qui est pertinent pour définir une catégorie n'est pas la *forme* du suffixe, mais les *informations* qu'il véhicule.

3.2. Critères syntaxiques

Les critères syntaxiques sont des critères combinatoires : à **certaines catégories de mots peuvent / doivent être associées d'autres catégories** de mots.

• L'exemple (7) indique qu'un adjectif peut apparaître dans l'environnement d'un nom (a) ; au contraire, un adverbe ne le peut pas (b) ; (c) montre que c'est avec un adjectif que l'adverbe peut apparaître.

- | | | |
|----|----|----------------------|
| 7. | a. | un livre intéressant |
| | b. | *un très livre |
| | c. | très intéressant |

=> Certaines combinaisons de catégories sont donc impossibles, et ne peuvent aboutir qu'à l'agrammaticalité.

• Dans d'autres cas, on remarque que la présence de certaines catégories est nécessaire : en (8), l'absence de déterminant devant *livre* rend l'exemple agrammatical

- | | | |
|----|----|--------------------------|
| 8. | a. | le livre est intéressant |
| | b. | *livre est intéressant |

• Enfin, il existe des contraintes portant sur l'ordre relatif des catégories. Si un adverbe est associé à un adjectif, il doit nécessairement le précéder :

- | | | |
|----|----|-------------------|
| 9. | a. | très intéressant |
| | b. | *intéressant très |

3.3. Nécessité des critères morphologiques et syntaxiques

Les deux critères présentés ci-dessus doivent nécessairement être pris en compte pour aborder la notion de catégorie.

• D'une part, il arrive que le **critère morphologique s'avère à lui seul insuffisant**. Ainsi, il existe en français des catégories de mots invariables (adverbes, prépositions, conjonctions). Seul le critère syntaxique s'avère alors approprié pour les définir.

• D'autre part, on peut relever que la morphologie peut être conditionnée par des critères syntaxiques. Par exemple, la forme du déterminant peut être conditionnée par les traits portés par le nom : un déterminant singulier est nécessairement associé à un nom singulier.

- | | | |
|-----|----|------------|
| 10. | a. | le livre |
| | b. | *les livre |
| | c. | *le livres |
| | d. | les livres |

Ce phénomène, appelé accord, relève de la morphologie, puisque la forme du déterminant est conditionnée par les traits du nom. Toutefois, c'est l'association des deux éléments via la syntaxe qui le fait apparaître. Cette variation peut donc être qualifiée de morphosyntaxique.

EXERCICES

EXERCICE 1

(i) Faites la liste des catégories de mots du français, en distinguant les catégories variables des catégories invariables.

(ii) Pour chaque catégorie, listez les traits morphologiques associés.

EXERCICE 2

Le même mot apparaît dans chaque paire d'exemples ci-dessous.

Montrez, à l'aide de critères morphologiques et syntaxiques, s'il appartient-il à la même catégorie dans les deux cas.

1. a. Son pull est bleu
 b. J'aime beaucoup le bleu
2. a. Ferme cette porte
 b. Il me porte
3. a. Je la regarde
 b. J'ai pris la voiture
4. a. Le café est fort
 b. Il parle fort